



BRENNILIS, 4 NOVEMBRE 2009

RÉUNION AVEC EDF - CORDEMAIS

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

De g. à d., F. Borgne et M. Gérardin, 2ème et 1er adjoints; Jacques Caillard, chef de service; Pascal Ripoll, directeur délégué; Denis Florenty, directeur unité de production de CORDEMAIS; Patrick Romain, Chef de site TAC Brennilis et Dirinon.

BRENNILIS – TURBINES A COMBUSTION

RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES D'EDF

Une délégation de l'unité de production EDF de Cordemais, dont dépendent les turbines à combustion de Brennilis, a rencontré des représentants de la municipalité le 4 novembre en mairie. La discussion a essentiellement porté sur l'éventualité de pourvoir au remplacement des deux premières turbines arrivant à obsolescence en 2015, alors que la troisième, plus récente, pourrait continuer de fonctionner efficacement bien après cette date. Les turbines de Brennilis constituent un appoint en cas de forte demande d'électricité pour éviter des délestages. Ces engins font l'objet de soins attentifs, et une opération de maintenance mobilisant une vingtaine de travailleurs aura lieu sur site entre avril et août 2010. EDF compte évidemment sur les ressources locales pour loger, nourrir et retenir ces travailleurs.

1. Le 4 novembre 2009 en mairie de Brennilis, une délégation de l'Unité de production EDF de Cordemais, conduite par son directeur, M. Denis Florenty, a rencontré la municipalité de Brennilis, représentée par le Maire, M. Jean-Victor Gruat, et les deux premiers adjoints, Marcel Gérardin et Françoise Borgne.
2. L'objectif de la réunion était pour le nouveau directeur et son équipe, y compris le responsable direct des turbines à combustion – TAC - de Brennilis et Dirinon, M. Patrick Romain, également nouveau dans ses fonctions, de se présenter à la municipalité et de procéder à un échange de vues sur les questions d'intérêt commun.
3. Après avoir remercié M. Florenty pour cette initiative, d'autant plus bienvenue qu'il était parfois difficile pour les collectivités territoriales de s'y retrouver dans la complexité des structures mises en place par EDF et ses partenaires, le maire a indiqué que, pour la nouvelle municipalité de Brennilis, il était important de développer avec les TAC une collaboration dynamique à l'instar de celle qui existe désormais avec les responsables de l'INB des Monts d'Arrée (centrale nucléaire).
4. Le Maire s'est félicité à ce propos de la réponse rapide et appropriée reçue de l'unité de production de Cordemais concernant le classement « à risque » du camping municipal de Brennilis intervenu en 2009 en raison de sa proximité des installations des turbines à combustion, sous forme d'engagement pris auprès notamment de la préfecture du Finistère d'effectuer d'ici à la fin de l'année en cours les travaux nécessaires à la réduction du périmètre de dangerosité, qui n'inclurait plus le Droséra.
5. Une autre préoccupation de la municipalité est celle de l'avenir du site des TAC, dont selon des informations transmises par les média début octobre les turbines seraient en fin de vie en 2015, ce qui correspondrait au pic des opérations de démantèlement nucléaire et pourrait se traduire, à l'issue de ces opérations, par un désengagement industriel complet d'EDF sur le site de Brennilis. Compte tenu des incertitudes à court et moyen terme pesant

sur les modalités de financement et l'autonomie financière des collectivités territoriales, le questionnement sur le caractère durable de la présence d'EDF comme producteur à Brennilis est un facteur d'inquiétude pour les élus locaux, y compris ceux siégeant à la CCYE du Yeun Elez, dotée de la compétence fiscale.

6. Dans sa réponse, M. Florenty a rappelé que les turbines dites Brennilis I et II dataient du début des années 80, alors que Brennilis III, plus performante – 125 MWe au lieu de 80 MWe – avait été mise en service en 1996. Entre 2008 et 2011, de grosses opérations d'entretien et de rénovation seront conduites sur les machines I et II, permettant de garantir la fiabilité de leur fonctionnement jusqu'en 2015.
7. Après 2015, alors que la turbine Brennilis III continuera de fonctionner sans problème, ceci étant acquis, ce qu'il adviendra de Brennilis I et II est inconnu. Divers scénarios sont envisageables, y compris une dérogation permettant de maintenir en production ces unités pour des cas de pointe exceptionnelle, ou leur remplacement par des unités plus performantes.
8. A l'heure actuelle, aucun appel d'offre n'a été lancé par RTE - qui est la société chargée du transport d'électricité – pour pourvoir à l'après 2015. L'unité de production de Cordemais se place toutefois déjà dans une logique de réponse à un éventuel appel d'offres, et a commencé d'envisager les moyens de procéder, sur site de Brennilis, au remplacement des turbines I et II. Cette opération pourrait nécessiter sur site des aménagements en matière d'accès, de circulation dans la zone et de respect des normes environnementales.
9. Il est précisé à cet égard que la voie de desserte principale actuelle du Parc d'Entreprises de Brennilis, dite VC 1, relève en fait de la compétence de la Communauté de communes du Yeun Elez, et qu'il faudrait présenter ce projet également aux instances de la Communauté. Est également mentionné le fait que des instances de concertation existent entre les différentes entreprises installées sur le Parc, et qu'il conviendrait également de prendre l'attache de ces dernières pour s'assurer de leur accord aux projets éventuels d'aménagement. Il convient en particulier de noter que l'activité des Salaisons de l'Arrée fait également un usage intensif du réseau routier, et que leur accord en matière de modification apportée à la voirie sera indispensable.
10. Le Parc d'Entreprises se trouve entouré de zones sensibles, et les conséquences sur le milieu d'actions sur l'aménagement du Parc devront être étudiées de manière approfondie. Le projet de PLU arrêté début juillet 2009 par le Conseil municipal de Brennilis - <http://www.brennilis.com/PLU/ArretPLU/> - fournit les détails nécessaires sur l'implantation et l'étendue des différentes zones entourant le Parc d'entreprises.
11. Il est noté qu'a priori la municipalité de Brennilis n'aurait aucune raison de ne pas émettre un avis favorable à l'implantation de nouvelles installations EDF sur le Parc d'entreprise et que les populations environnantes, y compris dans d'autres communes, auraient en règle très générale un a priori favorable pour de telles installations.
12. Du côté d'EDF, l'existence du site, l'accueil positif réservé à l'entreprise et l'existence d'un réseau de transport électrique de grande capacité seront des éléments importants pour décider de la poursuite et du renouvellement de ses activités de production.
13. Entre-temps, des opérations importantes d'entretien étant prévues entre début avril et fin août 2010 devant mobiliser une vingtaine de personnes, il est demandé à ceux susceptibles d'héberger des ouvriers de bien vouloir se manifester pour que leurs coordonnées soient communiquées aux arrivants.
14. En conclusion, les deux parties se sont félicitées du caractère constructif et amical de leurs discussions; et sont convenues de rester en contact direct, y compris par le truchement de M. Romain, présent très fréquemment sur le site de Brennilis.

